



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26826
1er décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 22 NOVEMBRE 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 17 novembre 1993 qui vous est adressée par M. Mohammed Saïd Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, concernant les décisions prises au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) à sa 103e séance.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Lettre datée du 17 novembre 1993, adressée au Secrétaire général
par le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les décisions prises au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) à sa 103e séance. Les représentants des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France ont une fois de plus imposé au Comité des décisions visant à aggraver le blocus injuste imposé au peuple iraquien, et ce, même dans les domaines civil et humanitaire qui ne sont pas concernés par les résolutions du Conseil de sécurité, dans le seul but de concrétiser leurs visées politiques étroites et à court terme, ignorant ainsi les conséquences dramatiques pour notre peuple. Si je vous écris une nouvelle fois au sujet des décisions prises au nom du Comité, c'est parce que je constate, à l'issue de chacune de ses séances, que les représentants de ces trois pays s'évertuent à imposer des décisions visant à aggraver la situation de notre peuple et de notre pays, au mépris de la Charte des Nations Unies. Nous avons également constaté que, lors des dernières séances, ils ne se conformaient même plus aux décisions antérieures concernant certains produits à caractère humanitaire pour lesquels le Comité avait donné son accord. C'est ainsi que lors de la séance susmentionnée, certains membres du Comité qui n'ont pas d'arrière-pensées politiques, à savoir la Chine et le Maroc, ont protesté contre cette attitude partielle. A titre d'exemple, les représentants des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, en particulier, ont émis des objections aux demandes suivantes :

1. Le représentant du Royaume-Uni s'est opposé à l'exportation de machines fabriquant des éléments en plastique destinés à la soude caustique entrant dans la fabrication du savon, sous prétexte qu'elles étaient destinées à l'industrie. Vous n'êtes pas sans savoir que le savon est un produit essentiel à usage civil directement lié à la santé de la population, et que les résolutions du Conseil de sécurité ne concernent pas ce genre de produit. Nous considérons, pour notre part, que l'objection du représentant du Royaume-Uni vise en fait à aggraver les souffrances des citoyens iraqiens et à les priver des produits de première nécessité.

2. Le représentant du Royaume-Uni s'est également opposé à l'exportation de freins pour tracteurs agricoles. Le représentant du Maroc a critiqué cette objection en arguant du fait que ces produits sont directement liés à la production agricole. Comme vous le savez, cette marchandise qui entre dans la catégorie des produits de première nécessité est indispensable à la production agricole et à la sécurité alimentaire du peuple iraquien. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'objection du représentant du Royaume-Uni n'a aucune justification et vise à contrecarrer les efforts de l'Iraq en vue de satisfaire les besoins alimentaires de sa population dans le cadre d'un embargo économique généralisé. Il est évident que la position du Gouvernement britannique ne vise qu'à maintenir cet embargo injuste imposé à l'Iraq dans un esprit revanchard lié à son attitude colonialiste surannée vis-à-vis du peuple iraquien.

3. Les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni se sont opposés à l'exportation de tuyaux en cuivre pour congélateurs, sous prétexte qu'ils sont destinés à l'industrie. Cette objection illustre bien la ténacité dans la

/...

volonté de priver le peuple iraquien des moyens indispensables à sa vie quotidienne. Comme vous le savez, le climat est très chaud en Iraq durant l'été, de sorte que la congélation et la climatisation sont nécessaires dans tous les domaines, en particulier pour la conservation des aliments et les besoins domestiques.

4. Les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont émis des objections à l'exportation de robinets, de ventilateurs et de papier, produits indispensables à usage civil qui ne peuvent avoir aucune utilisation militaire et qui ne sont d'ailleurs pas concernés par les résolutions du Conseil de sécurité. Nous estimons, pour notre part, que cette objection ne vise qu'à renforcer l'embargo généralisé imposé au peuple iraquien dans une tentative de déstabilisation et d'étranglement de notre peuple combattant qui n'oubliera pas cette position hostile des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

5. Le représentant du Royaume-Uni s'est opposé à l'exportation d'insecticides, sachant qu'il s'agit d'un produit fini à usage civil destiné à protéger la santé des citoyens et à préserver l'environnement. A l'instar du représentant du Maroc, nous nous posons la question suivante : les citoyens irakiens n'ont-ils pas le droit de se débarrasser des insectes pour protéger leur santé et leur environnement?

L'obstination dont ont fait preuve les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni en rejetant les demandes d'exportation de produits de première nécessité à usage civil prouve que la volonté de renforcer l'embargo contre le peuple iraquien n'est en fait qu'un moyen immoral destiné à concrétiser de sombres desseins nourris à l'égard du peuple iraquien, et non pas à assurer l'application des résolutions du Conseil de sécurité. C'est ainsi que les travaux du Comité se sont éloignés de l'objectif initial qui a présidé à sa création. Nous réaffirmons une fois de plus que la persistance du Comité dans cette attitude nuira à la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies, qui perdra la confiance dont elle jouit auprès des peuples. En analysant la nature des objections émises par les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni, vous constaterez qu'elles sont l'expression d'une politique égoïste et à courte vue qui ne sert pas les intérêts communs de la communauté internationale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Organisation des Nations Unies.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammed Saïd AL-SAHAF
